

La communauté maritime face aux nouvelles menaces
--

Table ronde 1 : Quelle ambition maritime pour la France ?

Quelles seront les missions, les formats et les besoins capacitaires pour la Marine nationale ? Comment la construction navale militaire y répondra ? Quelles seront les conséquences économiques, sociales et politiques des choix réalisés ?

La Marine nationale française est aujourd'hui la plus petite marine polyvalente du monde. La réduction en cours de son format n'affecte pas sa composante essentielle, la force sous-marine stratégique. La lutte contre les nouvelles menaces que représentent la piraterie, le narcotrafic ou l'immigration clandestine occupent une part croissante de son activité. **Dans un contexte très difficile, des choix stratégiques décisifs vont être opérés dans les années qui viennent.** Il est impératif que l'ambition de demeurer une grande puissance maritime soit réaffirmée.

La France dispose pour cela de beaucoup d'atouts : espace maritime qui lui assure une présence mondiale, force sous-marine stratégique et groupe aérien embarqué, industrie navale performante et, surtout, une ambition à laquelle nous n'avons pas encore renoncé !

1. Les missions de la Marine nationale et leur évolution

Quelles sont les missions de la Marine ?

Elles contribuent à stratégie de sécurité nationale définie par le Livre blanc et la loi de programmation militaire.

La Marine participe ainsi activement :

- à la fonction **dissuasion** : elle assure la présence permanente à la mer d'**au moins un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE)** assisté de moyens de sûreté assurant la liberté d'action de ces SNLE (chasseur de mines tripartite, frégates de lutte anti-sous-marine et avion de patrouille maritime Atlantique 2 (ATL2)). La marine contribue également à la capacité de frappe aérienne nucléaire au travers de la composante « force aéronavale nucléaire (FANU) » embarquée à bord du porte-avions Charles de Gaulle.
- à la fonction **prévention** : elle assure notamment une présence renforcée dans les zones maritimes d'intérêt, et **protège les principales artères de communication maritime**, en s'appuyant en particulier pour les forces déployées dans le Nord de l'océan Indien et le golfe Arabo-persique, sur la nouvelle implantation militaire française aux Émirats Arabes Unis ;
- à la fonction **protection** : elle contribue à la protection de la population sur le territoire national ainsi qu'à la résilience de la Nation, face aux risques et aux menaces de toute nature, en particulier terroristes, en renforçant en métropole le dispositif de **sauvegarde maritime**. Cette mission mobilise les moyens de la marine en haute mer (avions de surveillance et de patrouille maritime, bâtiments de haute mer) mais aussi dans les approches maritimes du territoire national ou sur la frange littorale avec la chaîne des sémaphores ;

- à la fonction **intervention** : elle contribue à la sécurité internationale en participant à des **opérations de stabilisation et de maintien de la paix** et est en mesure de faire face à un conflit majeur à l'extérieur du territoire dans un cadre multinational ;
- à la fonction **connaissance-anticipation** : elle essaie de disposer le plus en amont possible, d'éléments pour la prévision et l'action (information maritime, diplomatie navale, etc.).

Qu'est ce qui a changé ces dernières années ?

Ce qui a changé depuis trente ans, c'est l'**importance prise par les missions de sauvegarde maritime**, qui représentent aujourd'hui **28 % de l'activité de la Marine** : prévention et traitement des pollutions marines, luttés contre le narcotrafic, police des pêches, lutte contre l'immigration clandestine... . Cela a commencé en 1978 avec la catastrophe de l'Amoco Cadiz.

Ces missions ont été rappelées dans le Livre blanc et restructurées cette année autour de la **fonction garde-côtes** (définie par le secrétaire général de la Mer comme **l'exercice par l'Etat de ses responsabilités en mer à l'exception de la guerre**).

Seule la Marine dispose en effet des capacités hauturières suffisantes pour intervenir loin de ses côtes. Elle est aujourd'hui en Europe, le seul pays, avec le Portugal et le Danemark, à disposer d'une marine ambivalente, qui assure à la fois des fonctions militaires et de garde-côtes (Les Etats-Unis ont en fait deux marines). **Il s'agit là d'un atout français qu'il convient de préserver.**

Si tous les moyens de la Marine participent naturellement aux missions de l'action de l'Etat en mer, certains sont plus particulièrement dévolus à ces

missions : bâtiments de souveraineté basés outre-mer pour assurer la surveillance et la police des zones économiques, patrouilleurs de haute mer, avions de surveillance maritime, sémaphores...

Conformément aux recommandations du Livre blanc qui faisait de la présence dans l'arc de crise, l'Océan indien, une priorité, la Marine participe également, dans un cadre international, à de nombreuses actions de lutte contre la piraterie : **opération *Atalanta***, mais aussi ***Héraclès***, avec des résultats significatifs (89 groupes de pirates démantelés en 2010 au large de la Somalie pour *Atalanta*, 1200 interrogations de navires par an pour *Héraclès*).

2. Un format et des besoins capacitaires qui ne peuvent pas descendre sous un certain seuil

Un format en baisse

Les effectifs sont en baisse puisque de 2008 à 2015, la Marine va supprimer 4,820 postes de militaires et 1,186 postes de civils pour atteindre un format de **44,000 marins en 2014** (37,000 militaires et 7,000 civils).

Cela représente un effort conséquent de **suppression de 850 ETP par an**, ce qui représente un effort conséquent.

De 86 bâtiments de combats et de soutien en 2009 on va passer à 68 bâtiments en 2014. Même chose pour le groupe aérien embarqué de 103 à 82 avions en 2014.

Des ruptures capacitaires possibles et nombreuses

Si la force sous-marine est préservée par la réduction du format, cela n'est pas le cas des forces de surface et de l'aviation. Quelques exemples :

La première rupture capacitaire à craindre est dans le domaine des **frégates** : 16 au lieu de 18, dont 6 seulement anti-sous-marines, ce qui ne permettra plus de déployer en permanence des frégates en OPEX.

Le passage à 14 **patrouilleurs** (au lieu de 18) conduira, à partir de 2016, à ne disposer que d'une seule unité par DOM / COM au lieu de 2 aujourd'hui.

Dans le domaine de l'**aviation de chasse embarquée** : 34 Rafale F3 sont prévus fin 2014 alors que le seuil de criticité du groupe aérien embarqué est de 40.

Beaucoup de ces ruptures capacitaires concernent en outre la **sauvegarde maritime** et notre présence dans les territoires ultramarins.

Outre les patrouilleurs, déjà en fin de vie, la **composante avions d'intervention** et de surveillance maritime comprend aujourd'hui 4 Falcon 50 basés à Lann Bihoué et 5 Falcon 200 « Guardian » dans le Pacifique. Il y a donc un déficit capacitaire, partiellement compensé, dans l'attente de l'arrivée des futurs AVSIMAR (18 unités) à partir de 2018

3. La France doit rester une puissance maritime de premier plan

Les choix ont été fait en 2007-2008 par le Livre blanc et la LPM et, malgré la crise financière, nous nous efforçons de les mettre en œuvre. Les programmes connaissent un certain décalage par rapport au calendrier initial mais les programmes FREMM et Barracuda sont également enthousiasmants.

Les années 2011 et 2012 vont être naturellement décisives avec des choix politiques structurants pour les décennies à venir. Dans le domaine de la défense, les choix nous engagent pour de longues périodes et, l'amiral Forissier l'a rappelé lors de son audition par la commission de la défense la semaine dernière, s'il faut plusieurs décennies pour atteindre un savoir-faire suffisant en matière de lutte anti sous-marine ou d'aviation embarquée, par exemple, quelques mois suffisent à en faire perdre le bénéfice !

Dans ce contexte, la coopération avec nos partenaires européens, en particulier avec la Grande-Bretagne, seul pays à avoir une ambition maritime équivalente à la nôtre (et, disons-le, une politique de défense digne de ce nom), est naturellement à encourager. Mais là aussi, les mois à venir vont être décisifs car le Gouvernement britannique va opérer un grand nombre de choix structurants.

On peut dégager trois axes prioritaires de réflexion :

- **le second porte avions** : l'indisponibilité technique pour plusieurs mois pose à chaque fois la question de la préservation du savoir-faire de nos équipages. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du reste de la flotte ;

- **notre présence outre-mer** : assurée par un matériel obsolète, elle est pourtant indispensable à la préservation d'une marine de niveau mondial. Il est important que chaque territoire dispose d'un navire adapté à son environnement et d'en finir avec le navire unique outre-mer. L'autonomie croissante de ces territoires est également un élément à considérer dans notre réflexion sur l'exercice des missions de souveraineté ;

- **notre participation aux opérations internationales, comme *Atalanta*, est importante mais nécessite de faire des efforts d'équipement pour faire face aux ruptures capacitaires à venir.**